

2017-04-10

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Namur qui s'est tenue le 10^e jour du mois d'avril de l'an deux mille dix-sept à 19h30, à la salle du conseil située au 535, route 323, Namur formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Gilbert Dardel et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Martin Meilleur, conseiller #1
Lorne Graham, conseiller #3
Steve Leggett, conseiller #5

Guy Gauthier, conseiller #2
Marianne Labelle, conseillère #4

Conseillère absente : Josée Dupuis, conseillère #6

La directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Cathy Viens, est aussi présente.

1.0 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président de la séance confirme qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2017-04-10-01 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption de la séance ordinaire du 13 mars 2017
 - 3.2 Adoption de la séance extraordinaire du 16 mars 2017
- 4.0 Période de l'assistance
- 5.0 Informations aux membres du conseil
 - 5.1 Rapport du comité de la voirie
 - 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables
 - 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme
 - 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturel
 - 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication
 - 5.6 Rapport du comité du service incendie
 - 5.7 Rapport du maire
- 6.0 Résolutions
 - 6.1 Soumission déposée par Charlebois et Gratton, CPA inc. pour l'audit et la préparation du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017
 - 6.2 Tournoi de golf-bénéfice – Résidence le Monarque
 - 6.3 Soumission pour l'abat poussière
 - 6.4 Confirmation de la vitesse d'internet dans la municipalité de Namur
 - 6.5 Soumission pour l'achat d'une débroussailleuse
 - 6.6 Programme jeunesse emploi – embauche d'un étudiant
 - 6.7 Importance de réaliser une politique familiale
 - 6.8 La nomination d'un élu responsable des questions familiales et ainées (RQF) - PFM / MADA
 - 6.9 La désignation d'un élu spécifique au poste de responsable des questions familiales et ainées - PFM / MADA
 - 6.10 La désignation d'un responsable administratif – MADA / PFM
 - 6.11 Comité PFM - sa composition, son mandat
 - 6.12 Comité MADA – sa composition, son mandat
 - 6.13 L'adoption d'un budget pour la production de la PFM et MADA
 - 6.14 L'identification d'un échéancier et des principales étapes de réalisation de la politique
 - 6.15 Entériner l'embauche d'un journalier chauffeur saisonnier
 - 6.16 Offre d'achat – terrain matricule 9485 45 8049
 - 6.17 SQ – Priorités municipales
 - 6.18 Appui du projet de Nathaly Rivard pour l'ouverture d'un studio de tatouage à Notre-Dame-de-la-Paix
 - 6.19 Plan de sécurité civil – modification
- 7.0 Finances
 - 7.1 Rapport des heures cumulées
 - 7.2 Activités financières
 - 7.3 Approbation des comptes fournisseurs au 31 mars 2017
 - 7.4 Rapport des salaires nets au 31 mars 2017
- 8.0 Seconde période de l'assistance
- 9.0 Varia

- 10.0 Correspondances diverses
 - 10.1 Centraide – un merci tout spécial
 - 10.2 SAJO - don
- 11.0 Levée de la séance

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé, avec dispense de lecture, et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité.

3.0 Adoption des procès-verbaux

3.1 Adoption de la séance ordinaire du 13 mars 2017

R2017-04-10-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 13 mars 2017 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

3.2 Adoption de la séance extraordinaire du 16 mars 2017

R2017-04-10-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 16 mars 2017 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4.0 Période de l'assistance

Un citoyen présent

5.0 Informations aux membres du conseil

- 5.1 Rapport du comité de la voirie a été déposé
- 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables a été déposé
- 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme a été déposé
- 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturelle a été déposé
- 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication a été déposé
- 5.6 Rapport du comité du service incendie a été déposé
- 5.7 Rapport du maire a été déposé

6.0 RÉSOLUTIONS

6.1 Soumission déposée par Charlebois et Gratton, CPA inc. pour l'audit et la préparation du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017

ATTENDU que le vérificateur comptable Daniel Charlebois, ca, a déposé une soumission pour la vérification et la préparation du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017 ainsi que la production de la déclaration fiscale fédérale T-2 pour la même période ;

ATTENDU que le mandat de vérification serait effectué en deux étapes : vérification intérimaire effectuée entre le 1^{er} octobre et le 15 décembre et vérification de fin d'année effectuée entre le 15 janvier et le 15 mars.

ATTENDU que les honoraires sont de l'ordre de 9 150 \$ pour le premier mandat et de 300 \$ pour le second auxquels seront ajoutées les différentes taxes en vigueur lors de la prestation des services du vérificateur comptable ;

R2017-04-10-04 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE monsieur Daniel Charlebois de Charlebois et Gratton, CPA inc., soit mandaté pour effectuer la vérification et la préparation du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017 ainsi que la préparation de la déclaration fiscale fédérale T-2 pour la même période.

Adoptée à l'unanimité

6.2 Tournoi de golf-bénéfice – Résidence le Monarque

ATTENDU que la Résidence Le Monarque, maison de soins palliatifs, organise un tournoi de golf-bénéfice / brunch le 6 juin 2017 au golf de Montpellier;

R2017-04-10-05 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE la municipalité de Namur ne désire pas participer à cette activité de golf, mais qu'elle contribue pour un montant de 150.00\$ en don à la Résidence le Monarque.

Adoptée à l'unanimité

6.3 Soumissions pour abat-poussière

ATTENDU que trois soumissions ont été déposées par les fournisseurs suivants pour l'épandage d'environ 30 000 litres d'abat poussière :

- | | |
|----------------------------------|---------------------------------------|
| 1. Multi Routes inc : | Prix au litre : 0.3290\$ taxes en sus |
| 2. Somavrac c.c. : | Prix au litre : 0.3325\$ taxes en sus |
| 3. Les Entreprises Bourget inc : | Prix au litre : 0.2989\$ taxes en sus |

R2017-04-10-06 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE la soumission de Les entreprises Bourget inc. soit retenue au prix précité.

Adoptée à l'unanimité

6.4 Confirmation de la vitesse d'internet dans la municipalité

ATTENDU que le gouvernement fédéral s'est engagé à affecter 500 millions de dollars pour financer un nouveau programme, soit « Brancher pour innover », lequel vise à étendre et à améliorer les services à large bande dans les collectivités rurales et éloignées sur une période de cinq (5) ans;

ATTENDU que le gouvernement du Québec s'est engagé à affecter 100 millions de dollars pour financer un nouveau programme, soit « Québec branché », afin de soutenir des projets visant à offrir aux citoyens, aux organismes et aux entreprises situées en milieu rural, un service Internet haute vitesse;

ATTENDU la résolution numéro 2016-10-185, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 octobre 2016, autorisant, notamment, la formation d'un Comité des télécommunications;

ATTENDU la résolution 2017-02-24, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 24 février 2017, autorisant la MRC de Papineau à faire une demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral « Brancher pour innover » et du programme provincial « Québec branché » ;

ATTENDU que suite à une enquête de collectivité dans laquelle les résidents et entreprises propriétaires au sein de la zone ciblée confirment l'absence de connectivité Internet à 5/1 Mbps;

ATTENDU les résultats des tests de vitesse Internet effectués par les résidents dans la zone ciblée et réalisés à différents moments de la journée, démontre que la vitesse d'Internet est inférieure au minimum demandé soit 5/1 Mbps ;

EN CONSÉQUENCE,

R2017-04-10-07 Il est proposé par madame Marianne Labelle

QUE la Municipalité de Namur confirme, avoir une vitesse Internet inférieure de 5/1 Mbps dans notre localité;

ET QU'une copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau.

Adoptée à l'unanimité

6.5 Soumissions pour l'achat d'une débroussailleuse

ATTENDU que plusieurs soumissions ont été déposées par deux (2) fournisseurs pour une débroussailleuse :

Débroussailleuse latérale avec clutch et roue arrière

- | | |
|--|----------------------|
| • Les équipements de ferme Papineau Ltés : | 7250.00\$ plus taxes |
| • Jean René Lafond inc.: | 7800.00\$ plus taxes |

Débroussailleuse de côté rotative (disques) 240 cm de large

- Les équipements de ferme Papineau Ltés : 9 895.00\$ plus taxes
- Jean René Lafond inc.: 13 675.00\$ plus taxes

Faucheuse d'accotement 6 pieds

- Les équipements de ferme Papineau Ltés : 9 125.00\$ plus taxes
- Jean René Lafond inc.: 14 800.00\$ plus taxes
- Jean René Lafond inc.: 12 500.00\$ plus taxes

R2017-04-10-08 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE la soumission pour une débroussailleuse latérale avec clutch et roue arrière soit retenue;

QU'un ou deux conseillers aillent inspecter les équipements chez les deux fournisseurs et que le plus robuste soit choisi.

Adoptée à l'unanimité

6.6 Programme jeunesse emploi – embauche d'un étudiant

Ce point à l'ordre du jour n'a pas fait l'objet d'une résolution

6.7 L'importance de réaliser une politique familiale

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer aux familles un milieu de vie de qualité;

R2017-04-10-09 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE la Municipalité de Namur élabore le processus de mise à jour d'un plan d'action de la politique familiale de la municipalité de Namur dans un délai de 18 mois;

Adoptée à l'unanimité

6.8 La nomination d'un élu responsable des questions familiales et des aînés (RQF) PFM / MADA

CONSIDÉRANT l'impact de toutes décisions et de tous les projets du conseil sur la qualité de vie des familles et des aînés;

R2017-04-10-10 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE la Municipalité de Namur désigne un de ses élus "responsable des questions familiales et des aînées" (RQF);

QUE cette personne ait pour mandat d'assurer un lien avec la communauté sur toutes questions familiales et aînées, d'assurer la présidence du comité de la PFM / MADA et d'assurer, au nom du conseil, le bon cheminement du développement ou du suivi de la politique familiale et MADA

Adoptée à l'unanimité

6.9 Désignation d'un élu spécifique au poste de responsables des questions familiales et aînées - PFM / MADA

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un représentant de la municipalité de Namur pour la mise à jour de la Politique familiale municipale et Municipalité amie des aînés;

R2017-04-10-11 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE la municipalité de Namur désigne madame Josée Dupuis, conseillère, à titre de "responsable des questions familiales et aînées (RQF) ", que cette personne assure un lien avec la communauté sur toutes questions familiales, qu'elle ait la responsabilité du comité de la PFM / MADA et qu'elle assure, au nom du conseil, le bon cheminement du développement ou du suivi de la politique familiale et MADA.

Adopté à l'unanimité

6.10 Désignation d'un responsable administratif - PFM / MADA

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un responsable administratif de la municipalité de Namur pour la mise à jour de la Politique familiale municipale et Municipalité amie des aînés;

R2017-04-10-12 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE la municipalité de Namur désigne Cathy Viens, directrice générale à titre de responsable administratif du suivi de la politique familiale et MADA.

Adopté à l'unanimité

6.11 Comité PFM – sa composition, son mandat

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité d'effectuer la mise à jour de sa politique familiale municipale (PFM) pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles selon les étapes de la vie familiale;

CONSIDÉRANT que la municipalité est en période de mise à jour de sa politique familiale municipale;

CONSIDÉRANT que le cheminement de la PFM nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'un comité est fondamentale au cheminement de la politique familiale municipale;

CONSIDÉRANT que la PFM est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité;

R2017-04-10-13 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE la municipalité de Namur procède à la création d'un comité de la PFM sous la responsabilité de l'élu responsable des questions familiales et aînées (RQF).

Le comité de la PFM aura pour mandat :

- D'assurer l'élaboration de la PFM :
 - en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population;
 - en recommandant des projets porteurs de la préoccupation « famille ».
- De proposer un projet de politique, un plan d'action et les budgets nécessaires au conseil municipal;
- D'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action :
 - en exerçant un rôle de suivi afin d'en assurer la continuité et la pérennité;
 - en priorisant les éléments du plan d'action;
 - en favorisant l'implication des directions de services dans la définition et l'application des mesures qui assureront la mise en œuvre de la politique familiale;
- D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la PFM;
- D'assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur la PFM;
- Grâce à son expertise, de jouer un rôle consultatif et de vigilance;
- D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir famille »;
- De sensibiliser les décideurs à l'importance des familles dans tout le processus de décisions, et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).

Adopté à l'unanimité

6.12 Comité MADA – sa composition, son mandat

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité d'effectuer la mise à jour de sa politique MADA pour assurer un milieu de vie de qualité aux aînés selon les étapes de la vie;

CONSIDÉRANT que la municipalité est en période de mise à jour sa politique Municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT que le cheminement de la MADA nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'un comité est fondamentale au cheminement de la MADA;

CONSIDÉRANT que la MADA est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité;

R2017-04-10-14 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE la municipalité de Namur procède à la création d'un comité de la MADA sous la responsabilité de

l'élu responsable des questions familiales et ainées (RQF).

Le comité de la MADA aura pour mandat :

- D'assurer l'élaboration de la MADA :
 - en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population;
 - en recommandant des projets porteurs de la préoccupation « ainé ».
- De proposer un projet de politique, un plan d'action et les budgets nécessaires au conseil municipal;
- D'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action :
 - en exerçant un rôle de suivi afin d'en assurer la continuité et la pérennité;
 - en priorisant les éléments du plan d'action;
 - en favorisant l'implication des directions de services dans la définition et l'application des mesures qui assureront la mise en œuvre de la politique MADA;
- D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la MADA;
- D'assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur la MADA;
- Grâce à son expertise, de jouer un rôle consultatif et de vigilance;
- D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir ainé »;
- De sensibiliser les décideurs à l'importance des ainés dans tout le processus de décisions, et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).

Adopté à l'unanimité

6.13 L'adoption d'un budget pour la production de la PMF et MADA

CONSIDÉRANT que la municipalité de Namur a été approuvée dans sa demande de financement au programme de mise à jour de la politique familiale et MADA et qu'elle s'est vu attribuer un montant pour la réalisation de la mise à jour;

R2017-04-10-15 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE la Municipalité de Namur réalise le renouvellement de la politique familiale et MADA avec un budget de 3 750.00\$ qui sera réparti sur 12 mois et que madame Josée Dupuis et madame Cathy Viens soient désignées pour la coordination du projet;

Adoptée à l'unanimité

6.14 L'identification d'un échéancier et des principales étapes de réalisation de la politique

R2017-04-10-16 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE la politique familiale / MADA et son plan d'action soient élaborés dans un délai de 12 mois;

QUE durant ce délai, le comité de la PFM / MADA voit à la réflexion, consultation, rédaction, diffusion et promotion de la politique

Adoptée à l'unanimité

6.15 Entériner l'embauche d'un journalier chauffeur saisonnier

CONSIDÉRANT un appel de candidatures pour le poste de journalier chauffeur pour le département de la voirie ;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été mandaté à rencontrer des candidats en entrevue et à présenter les recommandations d'embauche à cet effet;

R2017-04-10-17 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Sabourin

QUE monsieur Marc Sabourin soit et est embauché à titre de journalier chauffeur, saisonnier de la municipalité de Namur, et ce, à partir du 31 mars 2017, incluant une période de probation de trois (3) mois;

QUE le conseil autorise la directrice générale à signer un contrat de travail avec ledit candidat, lequel définira ses conditions de travail, tel que mentionné dans la description de tâche du poste de journalier chauffeur saisonnier.

Adoptée à l'unanimité

6.16 Offre d'achat – terrain matricule 9485 45 8049

CONSIDÉRANT que la municipalité de Namur a mis en vente, par l'intermédiaire de la de REMAX La Petite Nation, le terrain portant le matricule 9485 45 8049;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une offre verbale au montant de 1500.00\$;

R2017-04-10-18 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE la municipalité refuse l'offre.

Adopté à l'unanimité

6.17 SQ – Priorités municipales

ATTENDU que la Sureté du Québec a mis en place en avril 2012 un suivi personnalisé pour une problématique d'intérêt pourtant sur la sécurité de notre municipalité ;

R2017-04-10-19 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE la municipalité de Namur demande à la Sureté du Québec de mettre l'accent sur les points suivants:

- Patrouille de nuit (parc municipal)
- Contrôle de la vitesse et respect de la signalisation
- Port du casque des usagers des véhicules hors route
- Surveillance de la zone scolaire

Adoptée à l'unanimité

6.18 Appui du projet de Nathaly Rivard pour l'ouverture d'un studio de tatouage à Notre-Dame-de-la-Paix

ATTENDU que Nathaly Rivard a reçu l'appui de la municipalité Notre-Dame-de-la-Paix dans ses démarches auprès de la MRC de Papineau pour l'ouverture d'un studio de tatouage;

ATTENDU que Nathaly Rivard a demandé à la municipalité de l'appuyer dans ses démarches;

R2017-04-10-20 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE la municipalité fasse parvenir à Nathaly Rivard une lettre d'appui pour l'ouverture d'un studio de tatouage à Notre-Dame-de-la-Paix.

Adopté à l'unanimité

6.19 Plan de sécurité civil - modification

ATTENDU que la municipalité de Namur a adopté son plan de sécurité civile le 11 octobre 2016 par la résolution R2016-10-11-07;

ATTENDU que suite à la démission de monsieur Alexandre Beaulieu-Hurteau en tant que directeur du service de sécurité incendie de la municipalité de Namur

ATTENDU que monsieur Jonathan Turpin a été embauché en remplacement de monsieur Beaulieu Hurteau

R2017-04-10-21 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE le plan de sécurité civil soit modifié et mis à jour en remplaçant le nom de monsieur Alexandre Beaulieu Hurteau par monsieur Jonathan Turpin;

QUE le responsable de la sécurité incendie soit maintenant monsieur Jonathan Turpin;

QUE la directrice générale modifie le plan de sécurité civile et que cette dernière informe toutes les personnes nommées par le conseil du changement;

Adoptée à l'unanimité

7.0 Finances

7.1 Rapport des heures cumulées

Le rapport des heures cumulées a été déposé par la directrice générale, secrétaire-trésorière.

7.2 Activités financières

Le rapport des activités financières a été déposé par la directrice générale, secrétaire-trésorière.

7.3 Approbation des comptes fournisseurs

ATTENDU que la directrice générale, secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois de mars 2017 totalisant un montant de 84 741.11\$.

R2017-04-10-22 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 84 741.11\$ est approuvé et que la secrétaire-trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

Adopté à l'unanimité

7.4 Rapport des salaires nets

R2017-04-10-23 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE le conseil municipal de Namur adopte de rapport des salaires nets du mois de mars 2017 au montant de 18 807.09\$.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie qu'il y a les crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 7.3 et 7.4) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.

Cathy Viens, directrice générale
Secrétaire-trésorière

8.0 Seconde période de l'assistance

Aucune question

9.0 Varia

10.0 Correspondances diverses

- 10.1 Centraide – un merci tout spécial
- 10.2 SAJE - don

11.0 Levée de la séance

R2017-04-10-24 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Gauthier

QUE la séance soit et est levée à 20h50

Adopté à l'unanimité

Gilbert Dardel,
Maire

Cathy Viens, Directrice générale,
Secrétaire-trésorière